

# RGE

## La mention RGE - Reconnu Garant de l'Environnement

La qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est une attestation de compétences délivrées et aux entreprises du bâtiment spécialisés dans les travaux d'efficacité énergétique et utilisant des énergies renouvelables.

### ***Mention RGE : à quoi et à qui ça sert ?***

La qualification RGE est un signe de qualité pour l'entreprise.  
Mention RGE obligatoire pour bénéficier du crédit d'impôt

- \* Depuis le 1er septembre 2014, seuls les travaux réalisés par des entreprises et artisans RGE, peuvent être financés par l'éco-prêt à taux zéro,
- \* Depuis le 1er janvier 2015, cette règle s'applique également au crédit d'impôt développement durable ;

Seuls les professionnels affichant la mention « RGE » permettent à leurs clients de bénéficier du crédit d'impôt développement durable pour leurs travaux de rénovation énergétique

Concrètement, en l'échange de l'attichagé de ce nouveau logo d'excellence, les professionnels RGE s'engagent entres autres à se former, mais aussi à présenter les assurances et les références nécessaires à la réalisation de **travaux de rénovation énergétique** performants et efficaces. Ainsi, si vous avez par exemple prévu d'installer une pompe à chaleur, une chaudière à condensation ou une isolation par l'extérieur mais que vous craignez des malfaçons dans la pose ou encore un mauvais dimensionnement des équipements ? La **mention RGE** du professionnel vous garantira un travail effectué dans les règles de l'art et le respect de l'environnement. De plus il conditionnera votre éligibilité aux **crédit d'impôt et Eco-Prêt à taux zéro**.

## ***Comment trouver un professionnel affichant la mention RGE ?***

***Pour contracter un professionnel RGE, RDV sur le site d'informations du gouvernement dédié aux particuliers [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)***